

# Demande d'adduction d'une maison individuelle au réseau fibre

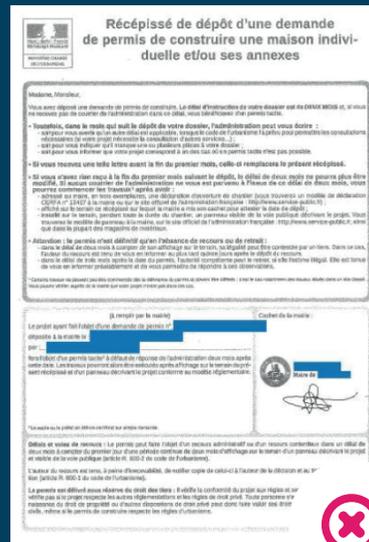
**Documents à joindre à votre demande**

01

# Permis de construire validé

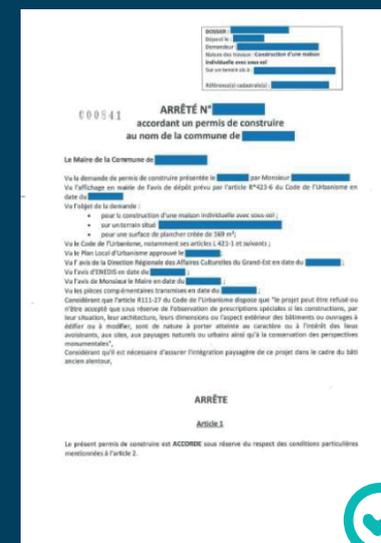
Le permis de construire validé permettra :

- d'attester que vous êtes propriétaire,
- de certifier la construction d'une maison sur le terrain,
- de montrer que le permis a été accepté.



L'exemple montre un récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire. Ce document ne permet pas d'indiquer si le permis est accepté.

L'exemple montre une preuve que le permis de construire a été accepté.

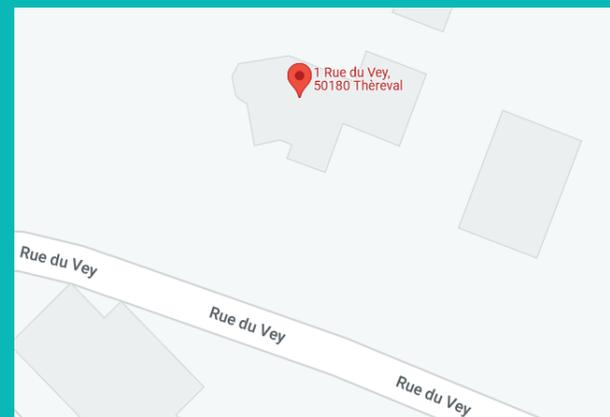


# 02

## Plan de situation

Le **plan de situation** indique la situation géographique d'un terrain au sein de la commune sur laquelle il se trouve.

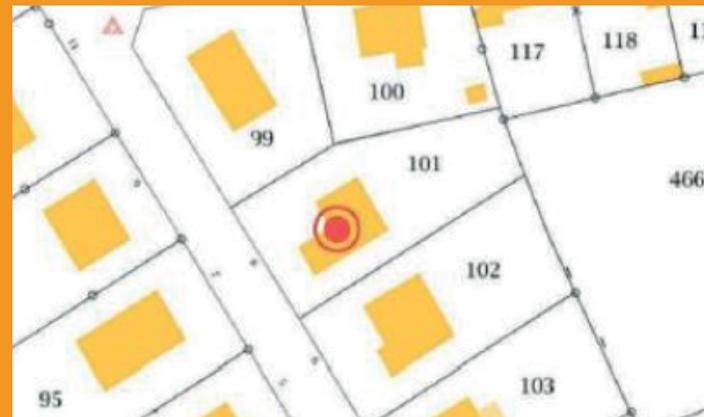
Le terrain concerné doit être visuellement indiqué sur la carte (point, marqueur, flèche etc.).



# 03 Plan cadastral

**Le plan cadastral** indique la localisation de votre parcelle.

La parcelle doit être clairement identifiée par un marqueur (flèche, point, etc.).



Dans l'exemple ci-dessus, la parcelle identifiée est au numéro 101.

# 04

## Plan de masse

Le **plan de masse** est une représentation graphique aérienne d'un terrain, permettant de visualiser l'ensemble d'un projet. Il indique :

- les limites et l'orientation du terrain,
- l'implantation et la hauteur de la construction,
- les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, téléphonie, gaz).

